

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Du 21 novembre 2019**  
**Tenu à la Mairie à 20h30**

**Présents** : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST *formant la majorité des membres en exercice.*

**Excusés** : MM. Lionel GENTIT (donne pouvoir à Philippe MABRU), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS).

**Le Maire**, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ROLLET

\*\*\*\*\*

Avant de commencer la séance M. Le Maire demande à l'ensemble des membres présents si le point II (décision modificative) peut être remplacé par l'autorisation de signature du marché concernant les assurances. Demande validée à l'unanimité.

Le compte-rendu du 24 octobre 2019 est approuvé et validé à l'unanimité.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

**I/ Intervention de M. FERRE Président du SMIDOM**

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que lors du conseil d'octobre, il avait été évoqué la possible intervention de M. FERRE, président du SMIDOM, concernant le projet de passage de la commune en collecte OMR toutes les 2 semaines (C0.5) en 2020. Celui-ci ayant accepté notre demande. M. Le Maire lui donne la parole.

Il nous explique, avec support, que ce passage en C0.5 de la commune est dû à un ajustement de la fréquence de collecte suite à la mise en place de la redevance incitative car les statistiques montrent que les habitants de la commune déposent en moyenne 80 bacs sur 332 par semaine.

Il explique que ce passage en C0.5 sera mis en place pour des raisons économiques avec la volonté de maîtrise des coûts (moins de kms, économie de temps) et pour des raisons écologiques (moins d'émission de CO<sup>2</sup> et moins de besoins en gazoil).

Il explique qu'en plus des 8 communes déjà en C0.5, 12 nouvelles communes dont Mogneneins vont intégrer ce système.

L'objectif est la mise en place de cette modification en juin 2020. Pour cela un courrier explicatif sera envoyé à chaque habitant courant mai 2020 et sera accompagné d'un calendrier des collectes. Tous les jours fériés seront obligatoirement remplacés.

Le SMIDOM enverra systématiquement un SMS d'alerte la veille de la collecte (aux personnes ayant bien voulues donner leurs coordonnées téléphoniques).

Il sera également possible de changer de bac (gratuitement) pour adapter son volume à la nouvelle fréquence.

M. FERRE rappelle que le SMIDOM vend des composteurs bois pour gérer les bio déchets, des plaquettes anti-odeurs et anti-insectes et verse une subvention de 75 € pour l'achat d'un broyeur personnel.

Après ces explications, un débat concernant les divers services du SMIDOM a lieu.

## **II/ Autorisation de signature du marché concernant les assurances**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, un groupement de commandes a été constitué entre les communes de Garnerans, Lurcy, Mogneneins, Montceaux et Montmerle sur Saône pour la souscription en commun des prestations suivantes (Mission d'assistance et de conseil pour la passation de marchés d'assurances, passation et attribution de marchés publics d'assurances).

Une consultation a été lancée pour le renouvellement des marchés d'assurances.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel AUBRUN qui présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres d'assurance concernant la commune de Mogneneins : la commission d'étude des MAPA propose de retenir les offres suivantes :

- lot 1 (Dommages au patrimoine)	Groupama	Coût : 1 896.10 €
- lot 2 (responsabilité civile)	Smacl	Coût : 567.51 €
- lot 3 (protection juridique)	Smacl	Coût : 291.06 €
- lot 4 (automobile : flotte +missions)	Smacl	Coût : 1 288.93 €
- Lot 5 (individuelle accident)	Smacl	Coût : 354.26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 397.86 €</b>

Soit une économie de 1416.14 € par rapport à 2019 sachant que l'individuelle accident n'existait pas.

Michel AUBRUN rappelle également que la première année l'économie de 1416.14 € sera moindre dû au coût de l'audit qui s'élève approximativement à 377 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport d'analyse et autorise M. Le Maire à signer les marchés et tous documents en rapport avec cette affaire.

## **III/ Convention fourrière SPA 2020**

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-est qui a pour objet de lui confier le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en divagation sur le territoire de la commune après leurs captures par la commune sachant qu'aucun transport et qu'aucune capture ne sont assurés par les services de la SPA dans le cadre de cette convention.

Le coût pour 2020 s'élève à 0,50 € par habitant (+0.10 € par rapport à 2019).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le renouvellement de la convention pour 2020.

## **IV/ Taux indemnités de conseil du comptable public pour 2019**

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année nous devons voter le taux accordé au comptable afin de calculer ses indemnités de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Après en avoir délibéré il est décidé à 1 voix contre, et 14 voix pour de garder le taux de 70 %.

## **V/ Rapport des commissions**

### **Cadre et Qualité de Vie**

Nathalie VERNUS-PROST nous informe que les dossiers d'urbanisme sont toujours aussi nombreux et que le dossier « Ville Internet » a été fait.

### **Jeunesse et Affaires Culturelles**

Philippe MABRU nous informe que la cérémonie du 11 novembre s'est bien déroulée. Seul bémol le peu d'enfants présents et l'absence des enseignants.

En ce qui concerne le bulletin municipal celui-ci est en cours de préparation. Il demande aux membres du conseil de fournir articles et photos.

#### Gestion du Territoire

Didier REY nous informe :

- qu'un rendez-vous était fixé lundi 18/11 matin avec l'ONF. En effet suite à leurs recherches infructueuses ils se chargeront de la coupe de bois. Un devis devrait nous parvenir rapidement. Le personnel de l'ONF nous informe que la parcelle n°3 de l'année dernière n'a pas été entièrement exploitée.
- qu'il ne reste plus que les marquages au sol à faire à l'aire de co-voiturage et impasse de l'église.
- que la Sté SNGD a fini les travaux du muret de l'église et de la construction de la dalle.
- que la Sté C'Bois a fini les travaux concernant le changement de la porte d'entrée de la salle polyvalente. Deux nouveaux devis au profit de cette société ont été acceptés : le premier pour réparer la porte côté cour intérieur en effectuant le remplacement de la barre anti-panique (montant 831 €) et le second pour la fabrication et la pose d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'église (montant 1077.55 €)
- que le traçage des emplacements sur le parking du cimetière a été effectué par la Sté 2AS (montant 1360.00 €).
- que l'entreprise Cottey a effectué le démoussage du toit de la salle polyvalente.

#### Administration Générale

Néant.

#### VI/ Questions diverses

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'une propriété située sur Flurieux est en état d'abandon et que la propriété se dégrade rapidement occasionnant des gênes importantes au voisinage. Nous avons contacté notre avocat qui a rédigé un arrêté de mise en demeure auprès du propriétaire pour qu'il entreprenne les travaux nécessaires à la sécurité publique.

M. Le Maire informe les membres du Conseil que les vœux de la Municipalité auront lieu le 24 janvier 2020 à 19h30 à la salle polyvalente.

La date du prochain conseil est fixée au 19 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 22h30.

**Le Maire,  
Jean-Pierre CHAMPION**